



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 10 mars 2022  
(OR. en)

6746/22  
ADD 1  
LIMITE  
PV CONS 10  
JAI 270

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

Session extraordinaire du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Justice et affaires intérieures)

27 février 2022

**TABLE DES MATIÈRES**

**Page**

**Activités non législatives**

2.	Réponse européenne à la situation en Ukraine – actions à engager .....	3
3.	Divers.....	3

\*\*\*

## Activités non législatives

### 2. Réponse européenne à la situation en Ukraine – actions à engager<sup>1</sup>:

- Soutien humanitaire
- Actions dans le domaine de l'accueil et de la solidarité
- Gestion des frontières extérieures et enjeux de sécurité
- Mesures en matière de visas
- Anticipation de menaces hybrides

La Commission a donné un aperçu des besoins et de l'assistance en cours de déploiement eu égard à la situation en Ukraine. Les États membres les plus touchés ont fourni des informations détaillées concernant la situation sur le terrain. La présidence a indiqué qu'elle activerait l'IPCR en vue de coordonner la situation. La Commission a annoncé qu'elle présenterait une proposition de décision d'exécution du Conseil visant à déclencher l'application de la directive de 2001 relative à la protection temporaire. La Commission présentera également des lignes directrices visant à assurer une conduite fluide des vérifications aux frontières extérieures de l'UE compte tenu des flux massifs de personnes fuyant l'Ukraine.

### 3. Divers

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

---

<sup>1</sup> À titre exceptionnel, en présence des États associés à l'espace Schengen.